

SÉANCE SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance spéciale ce 16^{ième} jour de décembre par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par visioconférence, Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire trésorier, ainsi que Claude Benoit, directeur général adjoint. Noter que Monsieur Richard Gilbert, occupant le poste #5, est absent.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui demande au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0371-2020

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 3 décembre 2020 aux membres du conseil municipal. Pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat de quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 676-2020 – Tarification, taxations et compensations 2021
4. Levée de l'assemblée

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0372-2020

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Avis de motion - Règlement 676-2020 (Tarification, taxations et compensations 2021)

0373-2020

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 676-2020 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la tarification, taxations et compensations 2021. Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec, vu l'arrêté numéro 2020- 074 du 02 octobre 2020 qui déclare de tenir les séances du conseil à huis clos.

4. Levée de l'assemblée

0374-2020

La séance est levée à : 20 H 15

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général

